



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Ship Refits and Conversions / Radoubss et  
modifications de navires and / et  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6C2, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Martha L. Black cale sèche 22-23 NGCC Martha L. Black Mise en cale sèche 2022-2023	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7049-210340/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> SAP	<b>Date</b> 2023-02-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$MD-041-28862	
<b>File No. - N° de dossier</b> 041md.F7049-210340	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2023-02-24</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Pourmand, Mastaneh	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 041md
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (343) 543-2874 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## Modification n° 006 à la demande de soumissions

### La modification n° 006 à la demande de soumissions vise à :

#### 1. Répondre aux questions ou préoccupations des soumissionnaires.

---

#### 1. Questions/préoccupations des soumissionnaires et réponses du Canada :

**Q # 40:** En ce qui concerne la section G de l'EDT (Rev 1.1), paragraphe G 5.2.6, est-il possible de demander une allocation pour les (4) copies papier de tous les manuels et fiches techniques en français pour les éléments d'équipement fournis par l'entrepreneur ? Il est difficile d'enchérir sur cette traduction quand on ne sait pas combien de documents/Pages il y aura.

**R # 40:** Les manuels d'équipement et/ou de système, la documentation technique et les fiches techniques des produits doivent être soumis à la GCC dans leurs versions originales (français, ou anglais, ou les deux si disponibles) de leurs fabricants. Ils ne doivent pas être traduits par l'entrepreneur/le chantier naval.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'attribuer une allocation pour la traduction française des manuels et documentation technique indiqués ; le texte du paragraphe G 5.2.6 est modifié pour refléter ce fait :

Delete: « L'entrepreneur doit fournir à l'AT quatre (4) copies papier de tous les manuels et fiches techniques en français pour les éléments d'équipement fournis par l'entrepreneur avant l'expiration du contrat. »

Insert: « L'entrepreneur doit fournir à la GCC quatre (4) copies papier de tous les manuels et fiches techniques, dans leurs versions originales (français, ou anglais, ou les deux si disponibles) de leurs fabricants, pour l'équipement et les pièces fournis par l'entrepreneur avant à l'expiration du contrat – et/ou avant leur utilisation à bord du navire pour approbation par la GCC, le cas requis. »

**Q # 41:** En ce qui concerne l'appel d'offres et le volet de participation autochtone (VPA) requis à l'annexe « M », existe-t-il une liste d'entreprises enregistrées qui répondent aux critères de la VPA ?

**R # 41:** Oui, les entreprises autochtones sont répertoriées dans le répertoire des entreprises autochtones sur le site Web du gouvernement du Canada. Prière de se référer à [Répertoire des entreprises autochtones \(sac-isc.gc.ca\)](http://sac-isc.gc.ca), and follow the link for “Chercher dans le répertoire” [Cherchez dans le Répertoire des entreprises autochtones](#) pour trouver des entreprises autochtones.

---

**Fin de la modification n° 006 de la demande de soumissions.**

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**